

Du concret pour nos entreprises jurassiennes

Romain Schaer (UDC)

Ce n'est plus un secret, la situation économique de certaines entreprises jurassiennes s'est compliquée et demande une grande agilité et réactivité dans la prise de décision. Cette exigence peut parfois mobiliser des moyens financiers conséquents qui pèsent lourdement sur les liquidités de ces entreprises.

Les déclarations et soutien moral ne suffisent plus. Le rôle de l'État est de mettre tout en œuvre pour appuyer le tissu économique régional qui représente les poumons de notre appareil étatique. En payant des impôts, elles démontrent leur qualité et leur viabilité.

Toutefois, il arrive que certaines PME connaissent des soucis de liquidité et un bol d'air serait salvateur. A cet effet, il pourrait être judicieux de permettre aux PME qui en font la demande et se trouvant dans une posture inconfortable au niveau des liquidités, de leur octroyer la possibilité d'échelonner, voire d'accepter, le report d'impôts sans intérêts et de mettre en place un moratoire au niveau des différentes taxes qui frappent nos entreprises, afin qu'elles parviennent à maintenir leur capacité à innover, suite de quoi le courant normal reprendrait le relais.

Ainsi, il est demandé au Gouvernement :

1. **De permettre aux entreprises et indépendants qui en font la demande et se trouvant dans des situations délicates quant à leurs liquidités, d'accéder à un programme d'échelonnement ou de report d'impôts, ceci sans devoir supporter des intérêts moratoires.**
2. **De mettre en place dès 2026 un gel des taxes et autres augmentations de charges frappant les entreprises et indépendants durant une période déterminée pour leur permettre de stabiliser leurs dépenses imposées.**

Romain Schaer (UDC)

Urgence demandée

Le traitement en urgence est demandé car la motion est intimement liée à la situation économique préoccupante que nous connaissons actuellement et des mesures immédiates sont nécessaires.

Co-signataires

- Laurence Studer (UDC)
- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)

- Alain Koller (UDC)
- Laurent Haegeli (UDC)

Intervention déposée officiellement le 24 septembre 2025